



TRAVAUX BÉNÉVOLES BLESSURES ACCIDENTELLES

Adventist Risk Management, Inc.
12501 Old Columbia Pike - Silver Spring, MD 20904
BUREAU : (1 (888) 951-4276 | **FAX :** (301) 453-7060
COURRIEL : claims@adventistrisk.org

(Doit être utilisé pour toute demande de règlement impliquant une mutilation accidentelle, la perte de la vue, auditive, ou d'usage, la paralysie, le coma, les prestations d'hôpitaux et l'invalidité)

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT

1. Remplissez tous les éléments du formulaire joint.
2. Joignez les documents suivants (selon le cas) :
 - Lettre du pasteur de l'église, de l'ancien principal ou d'un employé de la conférence confirmant que l'accident est survenu alors que le bénévole participait à une activité bénévole planifiée, parrainée et supervisée, ou qu'il se rendait ou revenait d'une telle activité ;
 - Déclaration intégralement remplie du médecin traitant (requis pour toute demande) ;
 - Copies de tous les rapports de police, articles de journaux, etc. décrivant l'accident ;
 - Copies de tout document complémentaire qui justifie votre demande ;
 - Copie détaillée de la facture d'hôpital (uniquement pour les prestations d'hôpitaux).
3. Envoyez le formulaire de demande dûment rempli et signé et tous les documents requis à :

Adventist Risk Management, Inc.
12501 Old Columbia Pike
Silver Spring, MD 20904
Courriel : claims@adventistrisk.org
Téléphone : 1 (888) 951-4276
Fax : (301) 680-6878

4. Conservez une copie de ce dossier.

AU CAS OÙ DES RENSEIGNEMENTS OU DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES SERAIENT REQUIS, VOUS SEREZ CONTACTÉ PAR NAHGA CLAIM SERVICES, L'ADMINISTRATEUR DES DEMANDES DE RÈGLEMENT.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS RELATIVES À LA DEMANDE, VEUILLEZ APPELER
NAHGA CLAIM SERVICES AU 1 (800) 952-4320.

Demande de règlement pour blessures accidentelles

Déclaration du demandeur

(Veuillez imprimer ce formulaire - Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez compléter votre déclaration sur une feuille séparée)

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURÉ

Nom de l'assuré _____ Date de naissance ____/____/____ Situation de famille _____

Adresse de l'assuré _____ N° de tél. (D) _____

_____ N° de tél. (T) _____

_____ N° de tél. (M) _____

Nom et adresse de l'employeur _____ Courriel _____

Numéro de la police (requis) _____ Profession de l'assuré _____

L'assuré a-t-il une autre assurance ? _____ Si oui, veuillez fournir la liste de toutes les compagnies avec le type d'assurance, le numéro de la police et le montant de chaque assurance : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE

Date de l'accident ____/____/____ Heure et lieu de l'accident _____

Veuillez décrire en détail les circonstances de l'accident (si nécessaire, joignez une feuille séparée) : _____

L'accident avait-il un rapport avec la profession de l'assuré ? _____ Si oui, de quelle façon ? _____

Veuillez décrire la nature des blessures de l'assuré : _____

Veuillez fournir la liste des noms et l'adresse de tous les médecins traitants et hôpitaux : _____

La police ou une autre autorité a-t-elle enquêté sur l'accident ? _____ Si oui, veuillez fournir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de chaque agence et officier chargé de l'enquête : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR (si différents de « l'information sur l'assuré » ci-dessus)

Nom du demandeur _____ Âge _____ Lien avec l'assuré _____

Adresse du demandeur _____ N° de tél. (D) _____

_____ N° de tél. (T) _____

_____ N° de tél. (M) _____

À quel titre faites-vous cette demande ? _____ Courriel _____

AUTORISATION

J'autorise toute compagnie d'assurance, médecin, hôpital ou tout autre fournisseur de soins de santé, ou toute autre organisation, institution ou personne pouvant détenir des dossiers, des documents ou connaître des faits relatifs à l'assuré de divulguer tout renseignement demandé qui a trait à cette demande d'indemnisation et ce sinistre déclaré. Je comprends que les renseignements fournis seront utilisés par la compagnie d'assurance Chubb Group of Insurance Companies, par NAHGA Claim Services, par Adventist Risk Management (ARM) et par Global Benefits Group (GBG) ou par leurs représentants autorisés, dans le but d'évaluer et de déterminer les garanties s'appliquant à cette demande d'indemnisation. Je sais que sur ma demande, je suis en droit de réclamer une copie de cette autorisation et conviens qu'une photocopie ou une télécopie de cette autorisation possède la même validité que l'original. J'accepte que cette autorisation reste en vigueur pendant toute la durée de cette demande d'indemnisation.

Je comprends que toute personne qui, sciemment et avec l'intention de frauder ou de tromper une compagnie d'assurance, dépose une demande contenant des renseignements substantiellement faux, incomplets ou trompeurs, est passible de poursuites pour fraude à l'assurance.

SIGNATURE (demandeur ou personne autorisée)

DATE ____/____/____

AVIS IMPORTANTS

Avis aux demandeurs de l'Alaska : Une personne qui, sciemment et avec l'intention de nuire, d'escroquer, ou de tromper une compagnie d'assurance, dépose une demande contenant de faux renseignements, incomplets ou trompeurs peut être poursuivie par la justice de l'État.

Avis aux demandeurs de l'Arizona : Pour votre propre protection, la loi de l'Arizona exige de faire figurer la déclaration suivante sur ce formulaire : Toute personne qui présente sciemment une demande de paiement d'un sinistre sachant qu'elle est fautive ou frauduleuse est passible de sanctions pénales et civiles.

Avis aux demandeurs de l'Arkansas : Toute personne qui présente sciemment une demande de paiement d'un sinistre ou d'une prestation, sachant qu'elle est fautive ou frauduleuse ou qui présente sciemment de faux renseignements sur une demande d'assurance est coupable d'un délit et est passible d'amende et d'emprisonnement.

Avis aux demandeurs de Californie : Pour votre propre protection, la loi californienne exige de faire figurer ce qui suit sur ce formulaire : Toute personne qui présente sciemment une demande de paiement d'un sinistre sachant qu'elle est fautive ou frauduleuse, est coupable d'un délit et est passible d'amende et d'emprisonnement dans une prison d'État.

Avis aux demandeurs du Colorado : Il est interdit de fournir sciemment des faits ou renseignements faux, incomplets ou trompeurs à une compagnie d'assurance dans le but d'escroquer ou de tenter d'escroquer la compagnie. Pour beaucoup, les sanctions comprennent des peines d'emprisonnement, des amendes, des refus d'assurance, et des poursuites en dommages-intérêts. Toute compagnie d'assurance ou agent d'une compagnie d'assurance qui fournit sciemment des faits ou renseignements faux, incomplets ou trompeurs à un souscripteur ou un demandeur de règlement dans le but d'escroquer ou de tenter d'escroquer le souscripteur d'assurance ou le demandeur en matière de règlement ou d'indemnité à verser par l'assurance doit être reporté au *Department of Regulatory Agencies* de la *Colorado Division of Insurance*.

Avis aux demandeurs du Delaware : Toute personne qui, sciemment et avec l'intention de nuire, d'escroquer, ou de tromper un assureur, dépose une déclaration ou demande de règlement contenant des renseignements faux, incomplets ou trompeurs est coupable d'un grave délit.

Avis aux demandeurs du District de Columbia : AVERTISSEMENT : Fournir des renseignements, faux ou trompeurs, à un assureur dans le but d'escroquer l'assureur ou toute autre personne est un délit. Les peines comprennent l'emprisonnement et/ou des amendes. En outre, l'assureur peut refuser une couverture d'assurance si des renseignements substantiellement faux, relatifs à une demande, ont été fournis par le demandeur.

Avis aux demandeurs de Floride : Toute personne qui, sciemment et avec l'intention de nuire, d'escroquer, ou de tromper un assureur, dépose demande de règlement ou une demande d'assurance contenant des renseignements faux, incomplets ou trompeurs est coupable d'un délit du troisième degré.

Avis aux demandeurs de l'Idaho : Toute personne qui, sciemment et avec l'intention d'escroquer ou de tromper une compagnie d'assurance, dépose une déclaration contenant des renseignements faux, incomplets ou trompeurs est coupable d'un grave délit.

Avis aux demandeurs de l'Indiana : Une personne qui, sciemment et avec l'intention d'escroquer un assureur, dépose une demande de règlement contenant des renseignements faux, incomplets ou trompeurs commet un grave délit.

Avis aux demandeurs du Kentucky : Toute personne qui, sciemment et avec l'intention d'escroquer une compagnie d'assurance ou une autre personne, dépose une demande de règlement contenant des renseignements substantiellement faux ou qui dissimule, dans le but d'induire en erreur, des renseignements concernant un fait lié à celle-ci, commet un acte de fraude à l'assurance, lequel est un délit.

Avis aux demandeurs du Maine : Fournir sciemment des renseignements faux, incomplets ou trompeurs à une compagnie d'assurance dans le but de l'escroquer est un délit. Les sanctions peuvent comprendre l'emprisonnement, une amende ou un refus de couverture d'assurance.

Avis aux demandeurs du Maryland : Toute personne qui, sciemment et délibérément présente une demande de règlement d'un sinistre ou de prestations fautive ou frauduleuse, ou qui présente sciemment et délibérément de faux renseignements dans une demande d'assurance, est coupable d'un délit et est passible d'amendes et d'emprisonnement.

AVIS IMPORTANTS

Avis aux demandeurs du Minnesota : Une personne qui soumet une demande d'assurance ou une demande de règlement avec l'intention d'escroquer ou qui aide à commettre une escroquerie contre un assureur est coupable d'un délit.

Avis aux demandeurs du New Hampshire : Toute personne qui, dans le but de nuire, d'escroquer, ou de tromper une compagnie d'assurance, dépose une demande de règlement contenant des renseignements faux, incomplets ou trompeurs est passible de poursuites et de condamnation pour fraude à l'assurance, en vertu de l'article RSA 638:20.

Avis aux demandeurs du New Jersey : Toute personne qui dépose sciemment une demande de règlement contenant des renseignements faux ou trompeurs est passible de sanctions pénales et civiles.

Avis aux demandeurs du Nouveau-Mexique : Toute personne qui présente sciemment une demande de règlement d'un sinistre ou d'une couverture, sachant qu'elle est fausse ou frauduleuse, ou qui présente sciemment de faux renseignements sur une demande d'assurance est coupable d'un délit et est passible de sanctions pénales et d'amendes civiles.

Avis aux demandeurs de l'état de New York : Toute personne qui, sciemment et avec l'intention d'escroquer une compagnie d'assurance ou une autre personne, dépose une demande d'assurance ou une demande de règlement contenant un renseignement substantiellement faux, ou qui dissimule, dans le but d'induire en erreur, des renseignements concernant un fait lié à celle-ci, commet un acte de fraude à l'assurance, lequel est un délit qui est également passible d'une sanction civile n'excédant pas cinq mille dollars et la valeur déclarée de la demande pour chacune de ces infractions.

Avis aux demandeurs de l'Ohio : Toute personne qui, ayant l'intention d'escroquer ou sachant qu'il facilite une escroquerie contre un assureur, soumet une demande d'assurance ou dépose une demande de règlement contenant une déclaration fausse ou trompeuse, est coupable de fraude à l'assurance.

Avis aux demandeurs de l'Oklahoma :

AVERTISSEMENT : Toute personne qui, sciemment et avec l'intention de nuire, d'escroquer, ou de tromper un assureur, fait une demande pour le produit d'une police d'assurance contenant des renseignements faux, incomplets ou trompeurs est coupable d'un grave délit.

Avis aux demandeurs de l'Oregon : Toute personne qui, sciemment et avec l'intention d'escroquer une compagnie d'assurance ou une autre personne, soumet une demande d'assurance ou dépose une demande de règlement qui contient des renseignements substantiellement faux relatifs à l'acceptation des risques par compagnie d'assurance, ou qui dissimule, dans le but d'induire en erreur, des renseignements concernant un fait important lié à l'acceptation du risque par une compagnie d'assurance, peut être rendu coupable d'un acte frauduleux, lequel est un délit.

Avis aux demandeurs de Pennsylvanie : Toute personne qui, sciemment et avec l'intention d'escroquer une compagnie d'assurance ou une autre personne, dépose une demande d'assurance ou une demande de règlement contenant un renseignement substantiellement faux ou qui dissimule, dans le but d'induire en erreur, des renseignements concernant un fait important lié à celle-ci, commet un acte de fraude à l'assurance, lequel est un délit et rend passible cette personne de sanctions pénales et civiles.

Avis aux demandeurs du Rhode Island : Toute personne qui présente sciemment une demande de règlement ou de couverture sachant qu'elle est fausse ou frauduleuse, ou qui présente sciemment de faux renseignements sur une demande d'assurance est coupable d'un délit et est passible d'amendes et d'emprisonnement.

Avis aux demandeurs de Virginie : Fournir sciemment des renseignements faux, incomplets ou trompeurs à une compagnie d'assurance dans le but de l'escroquer est un délit. Les sanctions peuvent comprendre l'emprisonnement, des amendes ou un refus de couverture d'assurance.

Avis aux demandeurs de tous les autres États : Toute personne qui, sciemment et avec l'intention d'escroquer ou de tromper une compagnie d'assurance, dépose une demande contenant des renseignements faux, incomplets ou trompeurs, est passible de poursuites pour fraude à l'assurance.